



CONTROLE QUALITE

✓ **Le contrôle Qualité a pour but :**

- d'apprécier l'application des normes
- d'harmoniser les comportements professionnels
- de développer la solidarité au sein de la profession
- de donner à l'environnement une garantie de la qualité des prestations.

✓ **La Commission poursuit les objectifs suivants :**

- La recherche de la qualité de la prestation pour le public,
- L'harmonisation des comportements professionnels
- L'appréciation de l'application des normes professionnelles
- L'amélioration de la méthode de travail
- Le développement de la solidarité au sein de la profession

✓ **Peut devenir contrôleur, tout expert-comptable inscrit au Tableau de l'Ordre depuis 5 ans :**

- Ayant bénéficié d'un contrôle sans observation majeure
- N'ayant fait l'objet d'aucune sanction disciplinaire
- Ayant suivi une formation préalable

L'intervention des contrôleurs est indispensable pour la diffusion de meilleures pratiques professionnelles et la promotion de la qualité dans notre profession.